

Droit des patients-résidents en fin de vie en EHPAD

Prise en soin des personnes en situation de fin de vie, bénéficiez d'un regard croisé juridique et expertise terrain de l'équipe mobile de soins palliatifs.

PRÉ REQUIS

- L'établissement a, dans ses orientations stratégiques, la volonté d'accompagner, dans sa structure, les résidents jusqu'à la fin de leur vie
- Convention signée entre l'établissement et l'EMSP, à défaut intervention possible de l'EMSP même sans convention.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les obligations réglementaires en matière de désignation d'une personne de confiance, de directives anticipées et de l'ensemble des droits de la personne en fin de vie
- Identifier les bonnes pratiques émanant de la société française de soins palliatifs
- Savoir-faire appel le cas échéant à l'EMSP pour bénéficier de son expertise.

RÉSULTATS ATTENDUS POUR L'USAGER

- Meilleure information sur leurs droits
- Expression facilitée de leurs souhaits relatifs à la fin de vie
- Meilleure prise en soin de la fin de vie

PUBLIC VISÉ



SECTEUR : Social et Médico-social

THÉMATIQUE : Droits des usagers

MÉTHODE : Formation

CHARGÉE DE MISSION



Clarisse THIAW-SAMBOU

Médecins, para médicaux, cadres, aides-soignants, psychologues, aides médico-psychologiques, personnel administratif chargé de l'accueil des résidents et des familles. Les médecins libéraux sont soit invités par l'établissement organisant la formation soit invités par leur union régionale lors d'une session spécifique.

CONTENU

- Personne de confiance
- Directives anticipées
- Procédure collégiale
- Droit à être soulagé
- Droit à un accompagnement...

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport théorique
- Réflexion sur les pratiques et le positionnement des professionnels face à des résidents en fin de vie et de leurs proches
- Partage d'expérience
- Questions – Réponses

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION

- Synthèse de formation

MODALITÉ :

- Sur site, à la demande

DURÉE :

3 h pour les salariés

Options (information/sensibilisation) :

- 1h pour les résidents
- 1h pour les proches
- 1h à 1h30 en commission gériatrique EHPAD ou en réunion spécifique pour des professionnels de ville

MODE D'ÉVALUATION :

- Questionnaire avant/après
- Satisfaction

CONTACT :

Contacter le chargé de mission pour planifier votre formation.

ACCESSIBILITÉ :

Contacter notre référente handicap pour prévoir les aménagements nécessaires le cas échéant en fonction du handicap concerné.

AYOUL Sylviane

06 60 92 45 91

requa-dijon@requa.fr